

RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PRES UNIVERSITÉ PARIS-EST
4 octobre 2010

Point n°1 de l'ordre du jour : approbation du compte rendu du CA du 28 juin 2010.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de compte rendu du conseil du 28 juin 2010.

Point n°2 de l'ordre du jour : Décisions budgétaires.

- Le président présente Arnaud Depincé, agent comptable du LCPC, qui a accepté de prendre une adjonction de service au PRES Université Paris Est et le remercie des éléments de remise en ordre intervenus depuis son arrivée au 1er septembre 2010. Pour consolider la situation de M. Depincé, le Conseil a approuvé à l'unanimité une délibération au terme de laquelle, « à la date d'effet de la fusion du LCPC et de l'INRETS, l'institut français des sciences du transport, de l'aménagement et des réseaux (IFSTAR) est subrogé au LCPC en qualité de membre fondateur du PRES Université Paris Est ».
- Le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°2. Les ajustements concernant les allocations de doctorants interviendront comme en 2009 au dernier trimestre de l'année en cours. Une information sur le choix par le PRES Université Paris Est du logiciel comptable SIFAC pour 2011 est faite à cette occasion.
- Le Conseil approuve à l'unanimité la demande d'autorisation d'emprunt du PRES Université Paris Est relative au financement de la construction d'une tranche ferme destinée à accueillir l'institut de la Ville dans le futur bâtiment Bienvenue. Le montant de cet emprunt « relais » pourrait s'élever à 6,5M€ compte tenu des échéances du chantier en 2011; ce montant constitue le plafond de ce qui sera sollicité.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Règlement des élections au conseil d'administration du PRES Université Paris Est.

Le Conseil approuve à l'unanimité la codification proposée concernant les personnels du PRES Université Paris-Est, les doctorants et les enseignants-chercheurs, chercheurs et assimilés.

Point 4 de l'ordre du jour : Validation des modalités d'inscription de doctorants en VAE à Paris Est.

Le Conseil confirme à l'unanimité la possibilité d'inscription de doctorants en VAE auprès du PRES Université Paris Est et le montant des droits.

Point 5 de l'ordre du jour : Information sur le « grand emprunt ».

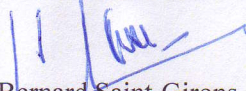
Le président a présenté l'état des lieux en matière de Labex, d'Equipex. Il mentionne les conclusions à tirer de la présentation qui a été faite de l'IEED à l'ANR et qui seront reprises dans les réunions à venir du groupe de travail. Il indique que le PRES sera porteur d'une initiative d'excellence.

Point 6 de l'ordre du jour : Informations sur les projets informatiques en cours.

Le Président a présenté le dossier Portail documentaire porté de façon technique par le groupe UPE-Doc, Contrat'tech, ainsi que les règles régissant la messagerie des doctorants du PRES Université Paris Est et son hébergement.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

Le 5 octobre 2010


Bernard Saint-Girons
Président